

LA FIN DE L'ALERTE EST DONNÉE PAR LES AUTORITÉS

PAR QUI ET COMMENT LA FIN DE L'ALERTE À LA POPULATION EST DONNÉE ?



30 sec.

Qui donne la fin de l'alerte ? le Maire ou le Préfet d'Indre-et-Loire
Comment la fin de l'alerte est donnée ?

- par les différents moyens utilisés par votre commune (porte à porte par les élus et/ou les agents communaux, véhicules communaux équipés de hauts-parleurs, application Panneau Pocket Berthenay, médias (radios locales...)
- par l'émission du signal national de fin d'alerte émis par les sirènes, un son long pendant 30 secondes

ET APRÈS



Je me tiens informé de l'évolution de la situation, j'écoute la radio
France Bleue Touraine FM 98.7 / France Inter FM 95 ou 99.6

Si j'ai dû évacuer, je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre concernant le retour possible à mon habitation, mon entreprise



Je respecte les consignes données par les autorités



Au delà du choc psychologique, regagner son domicile peut présenter des risques, plusieurs dangers peuvent être encore présents. Les fondations peuvent être touchées, les installations et appareils (gaz, électricité, chauffage) peuvent être endommagés et défectueux.

- Je regagne mon logement, mon entreprise seulement si j'ai l'autorisation des autorités et qu'il n'y a plus de danger
- Si j'observe un danger, j'informe immédiatement les autorités
- Je n'utilise pas d'installations ou d'appareils qui ont été endommagés, ou mouillés sans les avoir fait vérifier au préalable par un professionnel



Si mon habitation a subi des dommages importants, je fais réaliser un diagnostic de sécurité de l'habitat portant sur les risques

- d'effondrement (murs, plafonds...)
- d'incendie ou d'électrocution liés aux dommages sur les installations électriques et de gaz
- les risques de pollution liés notamment aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement, la présence de substances toxiques (hydrocarbures des cuves à fuel, etc.).



- Je contacte mon assureur sans tarder pour toute déclaration de sinistre et/ou d'accidents corporels
- Je fais rapidement une déclaration de catastrophe naturelle le cas échéant

LA FIN DE L'ALERTE EST DONNÉE PAR LES AUTORITÉS

ET APRÈS



- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), je m'assure auprès des autorités locales qu'elle est potable, et, dans tous les cas, je la fais couler afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné
- Pour éviter les intoxications alimentaires, je jette tous les aliments et médicaments qui sont restés dans l'eau, au contact d'un polluant ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service



Je signale la présence d'animaux morts à la mairie, afin de limiter les risques sanitaires et organiser l'équarissage



Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, en cas d'utilisation de groupes électrogènes, je respecte les consignes d'utilisation et je les place à l'extérieur du bâtiment. Les chauffages (combustible bois, gaz, fioul...), ne doivent pas être utilisés en continu



Je favorise l'entraide avec mes voisins



J'ai subi un événement traumatisant, cela peut m'affecter très fortement et c'est normal, j'appelle mon médecin traitant, je me fais aider